

36	GONORD * MARION ANTOINETTE	08-04-68		Anglais	Allem.			
37	GROSJEAN * GREGOIRE HERVE	09-03-68		Anglais	Allem.			x
38	GUERRE * MARIE MATHILDE JEANNE	04-08-69		Allen.	Anglais			
39	HARNEL * CHRISTINE MARIE	21-09-69		Anglais	Allem.			
40	HUGUENARD * Patrick FRANCOIS	06-09-67		Anglais	Espag.			x
41	INGLEBERT * CECILE JEANNE	01-12-69		Anglais	Allem.			x
42	JEANTEUR * ISABELLE MARIE ALINE	22-08-67	conserve	Anglais	Espag.			
43	LAGORCE * STEPHANIE CATHERINE	20-05-67		Anglais	Espag.			
44	LE CARO * PATRICK JOEL	24-09-67		Allen.	Anglais			
45	LE SAUTER * FRANCOIS EMMANUEL	25-11-68		Anglais	Allem.			x
46	MAGUES * MARIANNE ALICE HELENE	04-03-67	repassé	Anglais	Allem.			
47	NARAVAL * CAROLE	09-08-68		Allen.	Anglais			
48	MARTINEZ DE HOZ ^{CARL} * MARIE DOMINIQUE	14-01-68		Anglais	Allem.			x
49	MOUNES * SANDRINE	10-06-69		Anglais	Espag.			
50	PANNIER * NORBERT GUY	26-06-68		Allen.	Anglais			x
51	PASSETEMS MARINONI * EMMANUEL	15-05-68		Anglais	Espag.			
52	PAVIOT * YANN OLIVIER FLORENT	21-04-68		Anglais	Espag.			x
53	PESCIA * CAROLE BENEDICTE	01-04-70		Anglais	Espag.			
54	PETIT * MARIE-PASCALE	20-09-68		Anglais	Espag.			
55	PROSDOCIMI * NATHALIE NOELLE	12-12-69		Anglais	Italien			x
56	RATINE * LUCILE MALKA	01-02-69		Anglais	Alleme.			
57	RAVIER * BRUNO JEAN MARIE MICHEL	30-03-68		Anglais	Espag.			
58	RINALDO * RUDDY CHARLES	04-11-65	repassé	Anglais	Espag.			x
59	ROUZAUD * MARIE-SOPHIE THERESE	24-05-69		Anglais	Espag.			x
60	SAINT-AFFRE * JEAN PHILIPPE	26-07-69		Anglais	Espag.			x
61	SERVAT * JEAN-MICHEL	11-10-67		Anglais	Espag.			x
62	SICARD * CHRISTOPHE Jean PIERRE	03-11-67	repassé	Espag.	Anglais			x
63	TERRIEUX * FRANCOIS EMMANUEL	31-01-68	repassé	Anglais	Allem.			
64	TRENTIN * XAVIER AUGUSTIN	09-02-69		Anglais	Espag.			
65	VERMEDE * CELINE MARIE EUGENIE	05-03-68		Allen.	Anglais			
66	VIOLOT * GEOFFROY	21-06-68		Espag.	Anglais			x

RÉCAPITULATIF ÉPREUVES FACULT

(pour les langues obligatoires et les options, utiliser le t

Totaux	GARÇONS	24	25
	FILLES	42	41
	GÉNÉRAL	66	66

- Les candidats peuvent opter pour deux épreuves facultatives au maximum. Ne sont retenus que les points excédant 10. Ces points entrent en ligne de compte pour le 1^{er} groupe, soit pour l'admission à l'issue du deuxième groupe d'épreuves. Les épreuves obligatoires ne peuvent être choisies pour les épreuves facultatives.
- Restriction analogue pour les candidats des séries :
 - A3 (option Arts Plastiques) qui ne pourront choisir l'épreuve facultative A3 (option Éducation Musicale) qui ne pourront choisir l'épreuve facultative B
 - B qui ne pourront choisir les épreuves facultatives : Économie
 - C D D' E qui ne pourront choisir les épreuves facultatives : Sciences
 - C D D' qui ne pourront choisir les épreuves facultatives : Sciences